

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 juin 2024, le Conseil Syndical a été à nouveau convoqué le 12 juin à 10 heures et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an 2024, le douze juin, à 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 49 Présents : 10 Votants : 10	Date de convocation : 7 juin 2024 Référence : 01_CS_12_06_24
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BELDA José, M. BOURGEADE Christophe, M. SALLES Daniel, M. SCHAAL Philippe, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme DELARBRE Suzanne, M. DUMAS Daniel,

Délégués TITULAIRES excusés : M. JAFFEUX Nicolas.

Délégués TITULAIRES absents : M. MACIAN Aurélio, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, M. DECOUZON David, M. DERRE Joël-Michel, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, Mme LAROUDIE Fabienne, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. MAUME Xavier, M. ONDET Jean-Michel, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Jérôme, M. PIREYRE Éric, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, M. RAYMOND Vincent, M. SEVILLA Paul, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

Procurations : -**N°01_CS_12_06_24**

Objet : Demande d'adhésion des communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 01/01/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-18 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1975 modifié portant création du SIAREC ;

Vu la délibération du SIAREC n°03_CS_29_06_17 du 29 juin 2017 concernant la mise à jour de ses statuts (modification n°3) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17 02236 du 26 octobre 2017 portant modification des statuts du SIAREC ;

Vu la délibération du SIAREC n°06_CS_06_12_17 approuvant l'adhésion de nouvelles communes sous réserves que ces dernières transfèrent au syndicat leurs résultats ainsi que leur actif et leur passif ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18 00623 du 25 mai 2018 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de MONTMORIN, PERIGNAT-ES-ALLIER ET DE SAINT JULIEN DE COPPEL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18 01654 du 12 octobre 2018 autorisant l'adhésion des communes de CHAS, ESPIRAT, FAYET LE CHATEAU, MAUZUN, NEUVILLE, SAINT JEAN DES OLLIERES ET VASSEL au SIAREC ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 02197 du 10 décembre 2019 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de BOUZEL et de SAINT DIER D'Auvergne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20202461 du 17 décembre 2020 autorisant l'adhésion au SIAREC de la commune de TREZIOUX et l'extension du périmètre de Billom Communauté au SIAREC pour la compétence « Assainissement Non Collectif » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20 211551 du 11 août 2021 autorisant l'adhésion de la commune d'ISSERTEAUX ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20240613 du 10 avril 2024 portant modification l'annexe 2 à l'article 2 des statuts du SIAREC ;

Le Président explique que les communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM (par délibération du 16 mai 2024) et de REIGNAT (par délibération n°61/2023 du 22 décembre 2023) ont demandé leur adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver ces demandes d'adhésion et de modifier l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant les communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT en compétence Assainissement Collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité

- d'approuver les demandes d'adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif, à compter du 1^{er} janvier 2025, des communes d'EGLISENEUVE PRES BILLOM et de REIGNAT ;
- de valider la modification des statuts.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 12 juin 2024,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BELDA José

